

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 octobre 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le HUIT du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Sylvie BÉCHET, MM. Jean-Louis VALENTIN, Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE et Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Edouard ROULLAND,
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Christine GENTELET, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Nicole HAMEL), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Ghislaine DENNEBOUY)**

M. Edouard ROULLAND a été élu Secrétaire.

Date de convocation : 01/10/2012
Date d'affichage : 01/10/2012
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 27
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 octobre 2012 à 18 heures

**COMPTE RENDU DES QUESTIONS
SOUMISES A DELIBERATION**

1. Démission de Mademoiselle Julie JEAN de ses fonctions de Conseillère Municipale et installation de Monsieur Edouard ROULLAND.

Suite à la démission avec effet au 26 juin 2012, de **Mademoiselle Julie JEAN** de ses fonctions de Conseillère Municipale, l'Assemblée Communale **PROCÈDE** à l'installation de **Monsieur Edouard ROULLAND**, lequel, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code Electoral, a accepté cette fonction municipale.

Composition du Conseil Municipal et représentation à différentes instances :

* Election d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

* Formation des Commissions municipales et groupes de travail (Comité Communal de Fleurissement et d'Embellissement ; Jury des Maisons Fleuries).

Suite à la démission de Mademoiselle JEAN, le Conseil Municipal :

- **PROCÈDE** à l'élection d'un nouveau délégué suppléant à la Communauté de Communes du Bocage Valognais :

Proposition du Maire : Madame Ghislaine DENNEBOUY, Conseillère Municipale

Vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Conseillers votants : 29

Bulletins blancs 9

A obtenu : Madame Ghislaine DENNEBOUY 20 voix

Madame Ghislaine DENNEBOUY est élue déléguée suppléante au sein de la Communauté de Communes du Bocage Valognais

- **Et PREND ACTE** de la nouvelle formation des Commissions municipales et de la désignation de **Madame Ghislaine DENNEBOUY**, nouvelle représentante au sein du Comité Communal de Fleurissement et d'Embellissement de la Ville ainsi qu'au Jury des Maisons Fleuries.

2. Evolution de la situation scolaire – Rentrée 2012-2013.

Tableau des effectifs par établissement, affiché dans le hall de la Mairie

Après examen par sa Commission Enseignement – Education – Aide à la Réussite Scolaire réunie le 10 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des éléments d'information concernant la rentrée scolaire 2012-2013 dans les différents établissements valognais en constatant l'évolution des effectifs par rapport à l'année précédente.

3. Palmarès 2012 du concours communal des maisons fleuries.

Sur proposition du Jury communal des maisons fleuries, le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 voix contre (M. GOUJON), à la majorité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le palmarès du concours 2012 des maisons fleuries, comportant les prix décernés par catégorie aux différents lauréats, en fonction des crédits alloués au budget primitif 2012.

La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de Ville – Salon Marcel Audouard, le mardi 16 octobre à 18 heures.

4. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale réunie le 3 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** :

- sur la modification du tableau des emplois communaux et la passation de deux contrats de travail à l'Ecole Municipale de Musique,
- et sur le renouvellement d'un contrat de travail à la Direction Culture – Patrimoine.

5. Attribution de subventions municipales.

Après examen par la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale réunie le 3 octobre 2012, le Conseil Municipal, **DECIDE** comme suit, l'attribution de subventions aux Associations suivantes :

- * à l'unanimité des Membres présents ou représentés,
 - ✓ 150 € à l'Association Scouts Guides de France
 - ✓ 686 € à la Valognaise Athlétisme, à titre exceptionnel, pour la participation d'athlètes aux Championnats de France de Cross 2012 qui se sont déroulés le 4 mars à la Roche sur Yon et aux Championnats de France d'Ekiden 2012 qui se sont déroulés le 3 juin à Ballan Miré

* par 25 voix pour et 4 abstentions (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, M. BESSELIEVRE, M. LENOBLE), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ 400 € à l'association « Les Miss Valognaises », à titre exceptionnel, pour leur participation à une compétition organisée à Fécamp le 24 juin.

6. Aménagement d'un giratoire boulevard de Verdun - Acquisition d'une bande de terrain.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire Boulevard de Verdun avec le carrefour formé par l'Avenue du 8 mai 1945 et la voie desservant le lotissement Résidence Beaurepaire, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 123 m² environ, à prélever dans la parcelle cadastrée section AK n° 273 appartenant à la SCI CLEPAUMAR.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 2 octobre 2012, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** :

- à l'acquisition de cette bande de terrain, pour une somme de 10.000 €
- et à la prise en charge par la Ville de la démolition et de la reconstruction du mur existant.

7. Fourniture de carburants pour le parc automobile - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

La Ville de Valognes, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, engage une consultation pour la fourniture des carburants pour l'ensemble du parc automobile de la Collectivité. Cette consultation comporte dans le D.C.E., à titre indicatif, des volumes minimum et maximum pour l'année, à savoir :

TYPE DE CARBURANT	Volumes consommés en 2011 (en litres)	Volume minimum pour une année (en litres)	Volume maximum pour une année (en litres)
Super sans plomb 95	8600	5000	15000
Super sans plomb 98			
Gazole « routier »	33000	20000	60000
Gazole « non routier » (ancien fioul domestique)	200	0	2000

L'enlèvement des carburants s'effectuera au moyen de cartes mises gratuitement à disposition par le titulaire du marché en fonction de la composition du parc automobile.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 2 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la fourniture de carburants par cartes accréditatives,
- et **RETIENT** comme mode de dévolution du marché, la procédure d'appel d'offres ouvert.

8. Bibliothèque municipale - - Actions dans le cadre du Contrat Territoire Lecture

Par délibération en date du 17 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la passation avec la DRAC de Basse-Normandie à Caen d'un Contrat Territoire Lecture pour la bibliothèque municipale de Valognes, le dispositif contractuel devant se dérouler comme suit :

- 1^{ère} année : Diagnostic des problèmes de lecture à l'échelle du territoire intercommunal.
- 2^{ème} année : Propositions d'actions ; élaboration d'une politique concertée entre acteurs locaux.
- 3^{ème} année : Evaluation des actions et attribution du label « territoire lecture ».

Un marché a été passé le 19 avril 2011, selon procédure adaptée avec le Cabinet Emergences Sud de Cénon (33150), celui-ci comprenant deux phases :

Phase 1 : mission de diagnostic et d'état des lieux de la lecture publique sur le territoire d'influence de la bibliothèque

Phase 2 : politique concertée entre acteurs locaux pour un nouveau projet de lecture publique inscrite dans le cadre d'un C.T.L.

L'Assemblée Communale, sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 3 octobre 2012 à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** les actions s'inscrivant dans le cadre du Contrat Territoire Lecture et faisant l'objet d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- Partenariat culturel avec l'Inspection Académique - subvention DRAC pour un jumelage.

La Bibliothèque municipale de Valognes, collaborant régulièrement avec les groupes scolaires, un projet de partenariat culturel a été élaboré avec l'école Alexis de Tocqueville, pour les élèves de la Grande Section Maternelle au CE1 ainsi que la classe CLIS.

Ce projet comprend des visites à la bibliothèque, une rencontre avec un auteur de poésies pour enfants, des ateliers de création artistique avec le concours d'un illustrateur, la visite de la Maison Prévert et des ateliers d'écriture poétique.

Sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 3 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de partenariat culturel estimé à 3.280 €,
- et **SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC au titre du jumelage 2012/2013 avec l’Inspection Académique, à hauteur de 1.950 €.

9. Eglise Saint-Malo - Restauration d’une statue.

Considérant le très mauvais état de la statue en bois polychromé, située dans le transept de l’église Saint-Malo et représentant le Christ en Croix, la Conservatrice des Antiquités et Objets d’Art a proposé sa restauration, pour laquelle un devis a été établi pour la somme de 3.247,14 € TTC.

Sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 3 octobre 2012, l’Assemblée Communale, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la restauration de cet objet mobilier inscrit à l’inventaire supplémentaire au titre des monuments historiques,
- et **SOLLICITE** l’allocation de subventions auprès du Conseil Général de la Manche et de la DRAC.

10. Conventions et contrats – Règlements et tarifications.

Sur avis de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de la passation et du renouvellement des conventions et contrats suivants :

Dossiers examinés par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Évènementiel le 24 septembre 2012 :

- Bâtiment de rangement du stade « Georges Pillet » - approbation du règlement d’utilisation avant mise à disposition envisagée au 15 octobre et passation de conventions avec les associations sportives utilisatrices.
- Terrain du rugby – Convention avec la Mairie de Teurthéville-Bocage pour l’utilisation de son stade en vue de l’organisation des matchs de Championnat du Rugby Club Valognais, durant la saison 2012-2013, ceci dans l’attente de la livraison du nouveau terrain sur le site du Bourgneuf.
- Renouvellement pour une durée de 3 ans avec effet au 15 octobre 2012, de la convention passée avec l’association « Tennis Club de Valognes » pour l’utilisation des installations de tennis, comprenant une salle couverte, trois courts de tennis extérieurs, un Club House, des vestiaires et des sanitaires.

Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Vie Associative - Temps Libre le 25 septembre 2012 :

- Actions en faveur de la jeunesse - Convention avec « La Brèche », Pôle National des Arts du Cirque de Basse-Normandie pour l'organisation d'un stage de cirque pour 12 jeunes âgés de 10 à 14 ans, programmé les 5, 6 et 7 novembre sur le site de « La Brèche » à Cherbourg-Octeville, dans le cadre de l'opération « Tickets Temps Libre - vacances de la Toussaint 2012 » - Coût total : 660,05 €.
- Accueil Collectif de Mineurs - Renouvellement avec la Mutualité Sociale Agricole « Côtes Normandes », d'une convention « politique tarifaire » en accueil de loisirs sans hébergement relative à l'utilisation des « bons vacances MSA ».

Dossiers examinés par la Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale le 3 octobre 2012 :

- Instauration de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par GRT Gaz, au taux maximum en fonction du mètre linéaire arrêté au 31 décembre de l'année précédente (113 m linéaires au 31 décembre 2011).
- Renouvellement de la convention avec le Conseil Général de la Manche et la Société REV & SENS pour l'utilisation de la carte SPOT 50, pour l'année scolaire 2012-2013, permettant d'offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux jeunes âgés de 11 à 15 ans.
- Passation d'une convention de mise à disposition du réseau France Télécom, au Syndicat Mixte Manche Numérique, pour la mise en place d'une infrastructure de télécommunications utilisant un réseau de fibres optiques.

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 3 octobre 2012 :

- Convention de partenariat avec l'ICEA BN (Inter-Comités d'Entreprises et assimilés de Basse-Normandie) et son réseau de carte CEZAM, permettant d'accorder aux porteurs de la carte des tarifs préférentiels pour les entrées aux Musées de Valognes pour l'année 2013.
- Convention de partenariat avec Manche Tourisme et son « Pass Manche » 2013, pour accorder des tarifs préférentiels dans les Musées de Valognes.
- Contrat d'engagement avec l'orchestre Fab'nd Co pour une animation musette présentée au Repas des Aînés le dimanche 21 octobre - Coût de la prestation : 300 € (hors charges sociales).
- Salon du Livre les 17 et 18 novembre au complexe polyvalent Marcel Lechanoine

- passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Mozart et le Magicien » avec la SARL Tohu-Bohu, spectacle qui se déroulera le dimanche 18 novembre à 14 h 30 - coût global : 802,50 €

- *passation de contrats avec quatre auteurs pour la jeunesse et un artiste (Gilles Bachelet, Béatrice Bottet, Christine Flament, Annie Piétry et Manoël Verdiel) pour des rencontres avec des classes le jeudi 15 et le vendredi 16 novembre – Prise en charge des frais de déplacement.*

- Prix littéraire 2012-2013 - Convention de partenariat « une ville, un lycée, des livres » avec le Lycée Henri Cornat.

D'autre part, sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine réunie le 3 octobre 2012, l'Assemblée, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au règlement et aux tarifications de la consultation Internet à la Bibliothèque Municipale.

11. Dénomination de voies.

DOSSIER REPORTÉ À LA DEMANDE DU MAIRE

Valognes, le 12 octobre 2012

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN